

Retard pour l'école maternelle et l'étang de Célac

Questembert — Lors du conseil, lundi soir, des explications ont été données sur le retard du chantier de l'école maternelle Beau-Soleil, ainsi que sur celui de l'étang de Célac, dont le coût a grimpé.

École maternelle

C'est en fin de conseil que Georges Boëffard, conseiller en charge du dossier de l'école maternelle, a expliqué les raisons du retard dans l'avancée du chantier de la nouvelle école maternelle Beau-Soleil.

Il y a plusieurs mois de retard après une erreur dans le plan d'exécution béton du gros œuvre. **« Cinq poutres ont été positionnées alors qu'elles n'existaient pas sur le plan d'architecte. »** L'erreur a été constatée lors de l'intervention du charpentier. Une erreur qui **« remettait en cause la charpente et l'installation des panneaux photovoltaïques. »** Cela a entraîné l'arrêt du chantier, ainsi qu'une **« longue concertation »** pour **« définir les responsabilités. »**

Après une expertise indépendante et le soutien d'avocats, la décision a été prise d'entamer **« la déconstruction des poutres et d'affecter les coûts aux différentes parties prenantes »**.

Georges Boëffard a précisé qu'il **« fallait une discrétion sur ce sujet pour trouver la solution. »** En l'état, les travaux ont pu reprendre et **« l'école devrait être livrée pour décembre »**, a conclu l' élu.

Une déconvenue partagée par l'ensemble du conseil, opposition comprise. **« Je suis de tout cœur avec vous »**, a lancé Paul Paboeuf.

Étang de Célac



La nouvelle école maternelle n'ouvrira pas en septembre, un retard dû à des problèmes de gros œuvre | CREDIT PHOTO : QUEST FRANCE

Taxe locale sur les publicités extérieures

Parmi les autres points à l'ordre du jour, la baisse de la taxe locale sur les publicités extérieures. **« On baisse cette année et on baissera encore l'année prochaine »**, a précisé Philippe Moulinas, adjoint aux finances. Une décision qui a fait dire à Maxime Picard, élu d'opposition, que **« c'est une baisse d'impôt pour les commerçants, à un an des municipales »**.

Sièges des élus communautaires

Marie-Annick Martin a également informé le conseil des discussions en cours autour de la future répartition des sièges des élus communautaires. L'occasion d'un échange avec Paul Paboeuf. **« Il ne s'agit pas de jouer une commune contre les autres »**, a lancé l' élu d'opposition, qui trouve cette situation **« dramatique. »**

« Il n'y a pas besoin de ça pour liguer les petites communes contre la ville centre », a répliqué Marie-Annick Martin, précisant que **« nous**

avons été élus par les Questember-tois pour défendre Questembert ».

À l'issue de l'échange, à la suite des différentes rencontres et discussions en cours, Marie-Annick Martin a, cependant, précisé : **« Je ne doute pas que nous trouverons une issue. »**

Le sujet sera à l'ordre du jour du conseil municipal du 1^{er} juillet, le conseil communautaire devant, lui, se prononcer le 16 juin, sur la future répartition en siège